

s'efforce aussi, grâce à la politique du ministère des Munitions et Approvisionnements et par l'entremise des administrateurs nommés sous le régime de la commission des prix et du commerce en temps de guerre, d'économiser le change étranger dans ses propres opérations, et il pourra à l'occasion, en ce qui concerne certaines catégories d'importations civiles, adopter d'autres mesures d'un caractère non fiscal en vue de répondre à ce besoin essentiel, chaque fois que les circonstances sembleront l'exiger.

Je dois dire ici que nous bénéficions d'une source importante d'approvisionnement de change étranger. Le Canada peut se louer de posséder une industrie aurifère considérable, qui a accompli des progrès rapides au cours des huit dernières années. L'expansion de cette industrie constitue le meilleur moyen que nous ayons d'augmenter directement notre stock de devises étrangères, et c'est en toute confiance que j'exhorte les producteurs d'or à faire tout en leur pouvoir pour accroître le plus rapidement possible le rendement de leurs usines.

Je suis heureux de pouvoir dire, à ce sujet, que déjà plusieurs compagnies importantes m'ont promis qu'elles chercheraient à accélérer leur production le plus possible et aussi rapidement que les conditions le permettraient. Je me rends compte que le rythme de cet accroissement peut varier suivant les conditions particulières aux différentes mines, mais je suis sûr que les administrateurs de chacune des entreprises de cette industrie étudieront la situation afin de subordonner leur production aux besoins du moment.

Nous avons édifié au Canada, depuis plusieurs années, une industrie touristique qui dépasse l'or en importance, comme source de change étranger. Cette année, le Gouvernement a augmenté les crédits affectés au tourisme dans le but de le stimuler encore davantage; mais il se pourrait que nous n'obtenions pas les résultats désirés, par suite de faux renseignements et d'une mauvaise interprétation des règlements adoptés récemment, de même que de rumeurs sans fondement que l'on a fait circuler. Presque tous les Canadiens peuvent contribuer à accroître notre approvisionnement de change étranger en étouffant ces mauvaises rumeurs et en encourageant nos amis les Américains à visiter le Canada. Notre pays est désireux de se montrer "bon Hôte à l'endroit d'un bon voisin".

Nous devrions tous nous efforcer de recevoir nos visiteurs avec toute la courtoisie et l'intérêt que nous devons à des voisins sympathiques, afin de leur faire sentir que nous sommes reconnaissants de leur visite. Nos amis du sud n'ont jamais été plus bienvenus

qu'à l'heure actuelle, et nous tâcherons de faciliter et d'agrémenter, autant que possible, leur séjour parmi nous. Nous voulons qu'ils conservent de leur visite chez leurs amis du Canada, le plus agréable des souvenirs.

Les deux mesures fiscales que j'ai décrites soit l'impôt de guerre sur le change et l'impôt sur les automobiles ne se traduiront pas par une diminution du total des denrées importées de pays ne faisant pas partie de l'Empire, dont le principal est, il va sans dire, la république voisine. Vu nos besoins du temps de guerre, ces importations seront plus considérables que jamais. Cependant, cette mesure importante aura comme résultat primordial d'affecter la plus grande quantité possible du change étranger que nous pourrions obtenir par l'exportation de nos produits, les exportations d'or, et le tourisme aux achats à l'étranger des matières premières, des machines et des engins de guerre dont nous pourrions avoir besoin dans la poursuite des hostilités.

Ainsi que je l'ai expliqué, toutes ces propositions visant à conserver le change étranger sont dictées par les besoins urgents de l'heure. Inutile d'ajouter que nous sommes désolés d'avoir à imposer de telles restrictions et que nous formulons l'espoir sincère et la ferme résolution de revenir le plus tôt possible à la politique traditionnelle du Gouvernement, qui consiste à supprimer progressivement les entraves au commerce et à stimuler les échanges, non seulement avec les Etats-Unis, mais avec toutes les autres nations pacifiques. Le Gouvernement s'en tient rigoureusement à son programme d'accords commerciaux qui a permis au Canada de collaborer avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays, et ces mesures d'urgence ne visent aucunement à modifier le cours permanent du commerce.

L'impôt de guerre sur le change constitue, d'une façon toute particulière, une mesure exceptionnelle. Il est du même genre que l'impôt prévu par la clause de guerre de l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis et son application relèvera de cette clause. Par conséquent la mesure projetée cessera d'être opérante dès la conclusion des hostilités.

J'arrive maintenant aux mesures essentiellement d'ordre fiscal. La première est constituée par une nouvelle loi sur les bénéfices extraordinaires. A la courte session de septembre dernier, le Parlement a adopté une mesure de ce genre, en vertu de laquelle, les entreprises assujetties à cet impôt avaient la faculté d'opérer pour l'un de deux modes d'imposition. Sous le régime du mode A, l'impôt établi par paliers, s'appliquait aux taux de rendement du capital. Le mode B comportait un